

RENTRÉE 2023



BOURSE D'ÉTUDE

du Conseil Régional Centre-Val de Loire
Secteur sanitaire & social



Entre 1042 € et 5736 € net annuel par virement mensuel sur 10 mois suivant la durée de la formation.

Cf. arrêté du 22 juillet 2020.

**QUELLES
FORMATIONS SONT
CONCERNÉES ?**

Les élèves et étudiants inscrits en formation initiale à temps plein ou en cursus partiel préparant un diplôme d'État de moniteur éducateur, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur technique spécialisé.

**VOUS
POUVEZ**

**CUMULER UNE BOURSE AVEC D'AUTRES
DISPOSITIFS D'AIDE DONT L'ALLOCATION CHÔMAGE
VERSÉE PAR PÔLE EMPLOI.**

VOUS NE
POUVEZ PAS

Cumuler une bourse avec un contrat aidé, un contrat d'apprentissage et un congé individuel de formation (CIF)

DATES DE
DÉPÔT

**Dates à consulter sur le site :
www.aress.regioncentre-valde Loire.fr**

Calendrier à titre indicatif : dépôt des demande mi-juin à mi-septembre.

Pièces justificatives à retourner jusqu'à la 3e semaine de septembre, dernier délai.

**BESOIN
D'AIDE ?
VOS
INTERLOCUTEURS**

Contactez l'ASP au 02 38 56 93 12 ou envoyez un mail à la rubrique contact sur www.aress.regioncentre-valde Loire.fr

Votre contact à l'ITS Tours :
bourses@its-tours.com

IMPORTANT